

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES
LORS DU BUREAU EXECUTIF COMMUNAUTAIRE
DU 12 SEPTEMBRE 2022

Développement économique

N°12S22-1 VENTE DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION AP N°216 SISE ROUTE DE BLOIS, LES TERRES NEUVES A MONTHOU-SUR-CHER (41400) A LA SCI TAEI

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Urbanisme

N°12S22-2 EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR LA VENTE DES PARCELLES CADASTREES SECTION BM N°373 ET 415 SISES AU LIEU-DIT « LA BERNARDIERE » A CONTRES, COMMUNE DELEGUEE DE LE CONTROIS-EN-SOLOGNE (41700)

Délibération de ne pas exercer le droit de préemption urbain sur ces parcelles : adoptée à l'unanimité